

AFFAIRE N° 25. - Garantie de la Commune concernant un emprunt de 577 495 600 Frs CFA à contracter par la SOCIETE d'HABITATION à LOYER MODERE auprès de la CAISSE des PRETS aux ORGANISMES d'H. L. M.  
Passation d'une convention.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la SOCIETE ANONYME d'HABITATION à LOYER MODERE de la REUNION m'a adressé une demande tendant à obtenir la garantie de la Commune de Saint-Denis pour ce qui concerne un emprunt que cette Société aura à contracter auprès de la Caisse des Prêts aux Organismes d'H. L. M. en vue de la réalisation de 157 H. L. M. O. (opération CALEBASSIERS III).

Le coût de cette opération sera de l'ordre de 577 495 600 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer en ce qui concerne la garantie à accorder à la Société d'H. L. M. ainsi que la passation d'une convention avec cette Société.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

lu  
Saint-Denis, le 24 Juin 1973  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: B. Basset  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires  
Financières  
R. Breyer